



Paris, vendredi 5 août 2022

**AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/04756**

---

Pris en application :

art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires)

Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

Délibérations du CA de VNF des 10 mars et 15 décembre 2021 relatives aux chômages 2022

**Chômages****Canal de l'Aisne à la Marne****écluses n°17 à n°24****Arrêt de navigation ( tous les usagers - dans les deux sens )****- à partir du 05/09/2022 à 07:00 au 02/10/2022 à 18:00**o **Canal de l'Aisne à la Marne**

entre les pk 51,445 (écluse n°17 de Vaudemange) et pk 57,689 (écluse n°24 de Condé-sur-Marne) - Toute la largeur de la voie

**Commentaire :**

Conformément à la délibération du Conseil d'Administration de Voies Navigables de France en date du 15 décembre 2021, autorisant le chômage du Canal de l'Aisne à la Marne, entre l'écluse n°17 de Vaudemange et l'écluse n°24 de Condé-sur-Marne, mesdames et messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont informés que la navigation sera interrompue du lundi 5 septembre au dimanche 2 octobre 2022 inclus.

Le dernier bateau devra avoir quitté cette zone avant 18h00 le dimanche 4 septembre 2022.

Pour en savoir plus sur l'ensemble des conditions de navigation et sur l'état du réseau en direct, rendez-vous sur [www.sif-seine.fr](http://www.sif-seine.fr) (uniquement sur PC).

**Service(s) à contacter :**

UTI Canaux de Picardie Champagne-Ardenne, 76, rue de Talleyrand, 51084 REIMS CEDEX

Tél : 03 26 79 72 33 - Fax : 03 26 79 72 44

**Date limite d'affichage :**

03/10/2022

Adjoint au Chef de Service

**Signé**

jeremie BUTON